

Pré-inscriptions scolaires

Année 2024-2025

Date limite de réception des dossiers : Mardi 14 mai 2024

Quels enfants sont concernés par une pré-inscription scolaire ?

- Entrée en Toute Petite Section (- 3 ans au 31/12/2024)
- Entrée en Petite Section (3 ans au plus tard le 31/12/2024)
- Entrée au CP
- Nouveaux arrivants (toutes sections)
- Changement d'école

ATTENTION : si vous ne possédez pas encore de compte sur le Portail Famille, il convient d'en créer un via le site de la commune → <https://www.ville-saintpaultroischateaux.fr/>



puis



Pour toutes nouvelles inscriptions sur un compte existant (rajout d'un enfant à inscrire), il convient de renvoyer au préalable la fiche de renseignements via la messagerie du Portail Famille. Le service validera le rajout de l'enfant dans votre dossier afin de vous permettre la pré-inscription scolaire

1. Pré-inscriptions d'office = Via le portail Famille (uniquement pour les enfants à compter de la Petite Section)

- a. Enfant inscrit dans l'établissement scolaire correspondant à son lieu de résidence
- b. Enfant d'enseignants d'une école publique de la commune
- c. Enfants de Clansayes → affectation sur le groupe scolaire du Resseguin
- d. Enfant ayant déjà des frères et sœurs dans le groupe scolaire (dérogation accordée à la fratrie les années précédentes)
- e. Enfant rentrant au CP et ayant eu une dérogation pour la maternelle et résidant toujours à Saint-Paul-Trois-Châteaux, Clansayes ou Solérieux
- f. Enfant rentrant au CP qui souhaite rester dans le même groupe scolaire malgré un changement de secteur (mais résidant sur Saint-Paul-Trois-Châteaux, Clansayes ou Solérieux)

Accessibilité | Aide | Plan du site

Ma ville plus proche !

Mon compte: [] Déconnexion

PORTAIL FAMILLE SAINT PAUL TROIS CHÂTEAUX

MON DOSSIER

- Consulter mon dossier et mes démarches
- Modifier mes coordonnées
- Accéder à mes documents dématérialisés

INSCRIPTION

- Inscrire mes enfants à de nouvelles activités périscolaires (restauration, garderie) et centre de loisirs (mercredi et vacances)
- Pré-inscrire mes enfants à l'école**

PLANNING

- Effectuer de nouvelles réservations aux activités : restauration, garderie, mercredis, vacances, etc.

FACTURATION

- Payer mes factures
- Consulter l'historique de mon compte

SIMULATION

- Voir le tarif des activités
- Trouver mon école de secteur

MESSAGERIE / NOUS CONTACTER

- Consulter mes messages
- Communiquer avec un service de la Mairie

ACTUALITÉS

Pour connaître votre école de secteur

Votre domicile

Choisissez un secteur ou saisissez votre adresse pour connaître votre école de secteur

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*)

* Secteur :

* N° rue :

BisTer :

* Rue :

Rechercher

Rue de l'aspergeraie dépend des secteurs sud élémentaire du pialon, sud maternelle du serre blanc.

Secteur	Ecole
Sud élémentaire du pialon	Elémentaire du Pialon, Place du 14 juillet. Instituteurs - Institutrices COUSIN. Tel : 0475966039.
Sud maternelle du serre blanc	Maternelle du Serre Blanc, Avenue des coteaux du tricastin. Directeur - Directrice Grosjean. Tel : 0475966272.

1. Cas a

Dans l'onglet « INSCRIPTIONS - Pré-inscrire mes enfants à l'école », sélectionner l'enfant puis l'année scolaire 2024-2025, vérifier le niveau de classe, joindre les pièces demandées

2. Cas b, c, d, e et f

Dans l'onglet « INSCRIPTIONS - Pré-inscrire mes enfants à l'école », sélectionner l'enfant puis l'année scolaire 2024-2025, vérifier le niveau de classe, joindre les pièces demandées, **PUIS** cocher la case « dérogation » et indiquer l'école souhaitée en fonction du cas de figure qui vous concerne.

Scolaire Pas d'inscriptions, pas de demandes

Saisie d'une demande de pré-inscription scolaire

Les champs obligatoires sont précédés d'un astérisque (*).

* Année scolaire : 2020 / 2021

* Niveau : PS
Cycle: Maternelle

* Ecole de secteur : Ecole extérieure à la commune
Secteur: Extérieur à la commune

Carte de santé : Aucun fichier sélectionné.

Fiche de dérogation d'office (Cas b, c, d, e, f) : Aucun fichier sélectionné.

Fiche de renseignements : Aucun fichier sélectionné.

Justificatif de domicile : Aucun fichier sélectionné.

Livre de famille : Aucun fichier sélectionné.

Demande de dérogation :

Ecole souhaitée : Maternelle Germaine Gony
Secteur: Ouest Maternelle Germaine Gony

2. Pré-inscriptions soumises à la commission de dérogation = Dossier « papier »

Pour tous les cas de figure **non énoncés** dans la partie précédente, un dossier de demande de dérogation, étudié en commission scolaire, est obligatoire.

a*. Enfant à scolariser sur une école ne relevant pas de son secteur d'habitation (commodités, assistante maternelle, ...)

b*. Enfant de Solérieux sans fratrie inscrite dans une école de la commune

c*. Enfant de Toute Petite Section (TPS - Moins de 3 ans au 31/12/2024)

d*. Enfant de parents propriétaires d'un local commercial sur la commune

e*. Enfant de communes extérieures (Hors Clansayes et Solérieux)

**L'intégralité du dossier doit être envoyée par mail à l'adresse suivante :
derogationscolaire@mairie-sp3c.fr**

3. Documents à fournir :

Pour toutes demandes de pré-inscription :

- Justificatif domicile ou attestation sur l'honneur,
- Copie du livret de famille (pages parents et enfants)
- Fiche de renseignements disponible ci-après sur le portail, à compléter et signer

Documents complémentaires en cas de demande de dérogation :

- Fiche de demande de dérogation (disponible ci-après sur le portail)
- Lettre de motivation
- Attestation d'emploi de l'assistante maternelle (cas a*)
- Justificatif de domicile ou attestation sur l'honneur de l'assistante maternelle (cas a*)
- Justificatif du paiement de la Cotisation foncière des entreprises (cas d*)

4. Commission de dérogations scolaires :

Une **commission de dérogations scolaires se tiendra le mardi 28 mai 2024** afin d'étudier les demandes de dérogations.

Les parents seront informés des suites données par téléphone puis recevront un courrier d'acceptation ou de refus.

5. Récépissé de pré-inscription :

A réception du dossier complet et de sa validation via le Portail Famille un récépissé de pré-inscription sera renvoyé sur la messagerie du portail.

Après la commission scolaire pour les demandes de dérogation, un récépissé de pré-inscription sera envoyé avec le courrier d'acceptation ou de refus aux parents.

6. Inscription auprès des directeurs d'écoles

A réception du récépissé de pré-inscription, les parents se référeront à la fiche de procédure établie par le directeur de l'école d'affection et disponible, sur le Portail famille ou au Guichet Unique.

Coordonnées des écoles de Saint-Paul-Trois-Châteaux :

- Ecole maternelle du Resseguin : Madame RICHAUD Muriel ce.0261118z@ac-grenoble.fr
- Ecole maternelle Germaine Gony : Madame DEGOUY Eloïse ce.0260247c@ac-grenoble.fr
- Ecole maternelle du Serre Blanc : Madame GROSJEAN Céline ce.0260638c@ac-grenoble.fr
- Ecole élémentaire Resseguin : Madame SUZZONI Virginie : ce.0261024x@ac-grenoble.fr
- Ecole élémentaire Plein Soleil : Madame LAINEZ Mireille : ce.0261214d@ac-grenoble.fr
- Ecole élémentaire du Pialon : Madame COUSIN Sandrine : ce.0260427y@ac-grenoble.fr

Renseignements et informations complémentaires :

GUICHET UNIQUE DE LA MAIRIE

Lundi de 8h à 12h

Mardi, Mercredi, Vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30

Jedi : 13h30-17h30

Samedi : 9h à 12h

au 04 75 96 78 78

Ou par mail à : derogationscolaire@mairie-sp3c.fr